



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 mai 2022, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

Aucune question.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

220516-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-2

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 avril et de la séance extraordinaire du 9 mai 2022**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 avril et de la séance extraordinaire du 9 mai 2022 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

**Adoption de règlements**

---

220516-3

**Adoption - Règlement numéro 2022-32-6 modifiant les dispositions du règlement concernant les restrictions à l'usage de l'eau potable afin de se conformer à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-32-6 - Règlement modifiant les dispositions du règlement concernant les restrictions à l'usage de l'eau potable afin de se conformer à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-4

**Adoption - Règlement numéro 2022-121-14 modifiant le Règlement 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de modifier la vitesse de la rue Volta entre les rues Nobel et Graham-Bell**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-121-14 modifiant le Règlement 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de modifier la vitesse de la rue Volta entre les rues Nobel et Graham-Bell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-5

**Adoption - Règlement numéro 2022-290-18 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles**

---

CONSIDÉRANT l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation référendaire publié le 29 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-290-18 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-6

**Adoption - Règlement numéro 2022-370 ordonnant l'acquisition d'un camion écurer d'égout et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 734 913 \$**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-370 - Règlement ordonnant l'acquisition d'un camion écurer d'égout et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 734 913 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-7

**Adoption - Règlement numéro 2022-371 ordonnant des travaux de remplacement du tapis synthétique au terrain Élie-Saab 2 et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 1 999 469 \$**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-371 - Règlement ordonnant des travaux de remplacement du tapis synthétique au terrain Élie-Saab 2 et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 1 999 469 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

220516-8

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 27 avril 2022**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2022-050, U2022-051, U2022-052, U2022-053, U2022-055, U2022-056, U2022-057, U2022-058, U2022-059, U2022-060, U2022-062, U2022-063, U2022-065, U2022-066, U2022-067, U2022-069, U2022-072, U2022-073, U2022-075, U2022-079 et U2022-080 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 27 avril 2022 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70040 pour autoriser la construction d'un garage détaché et le déplacement d'une remise à jardin, d'un immeuble situé au 35, rue De Grosbois, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-050.
2. La demande de PIIA numéro 2022-70056 pour autoriser des rénovations des garde-corps et portes, du projet intégré situé au 1150-1168, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-051.
3. La demande de PIIA numéro 2022-70057 pour autoriser le remplacement partiel du revêtement extérieur mural du restaurant Samon, situé au 1001, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-052.
4. La demande de PIIA numéro 2022-70042 pour autoriser un agrandissement en cour arrière d'un immeuble situé au 309, rue Jean-Vinet, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-053.
5. La demande de PIIA numéro 2022-70065 pour autoriser des modifications aux portes et fenêtres sur les immeubles situés au 650, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-055.
6. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70051 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 192, rue De Brullon, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-056.
7. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70059 afin de permettre de peindre de couleur blanche la marquise et des portes du bâtiment situé au 1220, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-057;
8. La demande de PIIA numéro 2022-70043 pour autoriser un agrandissement en cour arrière d'un immeuble situé au 315, rue Jean-Vinet, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-058;
9. La demande de PIIA numéro 2022-70054 pour autoriser l'agrandissement d'une fenêtre sur le mur latéral droit d'un immeuble situé au 541, rue Félix-Leclerc, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-059.

10. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70073 pour autoriser l'ajout d'une porte et d'un palier d'issue sur le mur arrière de l'immeuble situé au 638, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-060.
11. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70048 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un immeuble situé au 35-37, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-062.
12. La demande de PIIA numéro 2021-70248 pour autoriser le nouveau bardeau d'asphalte installé sur l'immeuble situé au 1151, place Nobel, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2022-063.
13. La demande de PIIA numéro 2022-70044 pour autoriser la reconstruction du balcon en cour arrière et la transformation d'une fenêtre en porte, d'un immeuble situé au 460, rue Samuel-Provost, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-065.
14. La demande de PIIA numéro 2022-70055 pour autoriser le remplacement de fenêtres sur la façade avant, d'un immeuble situé au 1390, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-066.
15. La demande de PIIA numéro 2022-70046 pour autoriser l'installation d'un bâtiment accessoire pour l'un immeuble situé au 586, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-067.
16. La recommandation U2022-069 de report de la demande 2022-70045.
17. La demande de PIIA numéro 2022-70063 afin d'autoriser la restauration de la galerie et de l'avant-toit de l'immeuble situé au 528, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-072.
18. La recommandation U2022-073 de report de la demande 2022-70053.
19. La demande de PIIA numéro 2022-70071 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un immeuble situé au 16, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-075.
20. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70047 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un immeuble situé au 518, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-079.
21. Partiellement, la révision de la demande de PIIA numéro 2022-70038 pour autoriser des agrandissements du bâtiment, d'un immeuble situé au 37, rue De La Bruère, le tout en considérant le

préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-080.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-9

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU  
27 avril 2022**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2022-049, U2022-061, U2022-064, U2022-068, U2022-071, U2022-074 et U2022-078 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 27 avril 2022 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande site du patrimoine numéro 2022-70040 pour autoriser la construction d'un garage détaché et le déplacement d'une remise à jardin, d'un immeuble situé au 35, rue De Grosbois, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-049.
2. Partiellement, la demande site du patrimoine numéro 2022-70048 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un immeuble situé au 35-37, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-061.
3. La demande site du patrimoine numéro 2022-70044 pour autoriser la reconstruction du balcon en cour arrière et la transformation d'une fenêtre en porte, d'un immeuble situé au 460, rue Samuel-Provost, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-064.
4. La recommandation U2022-068 de report de la demande numéro 2022-7045.
5. La demande site du patrimoine numéro 2022-70063 afin d'autoriser la restauration de la galerie et de l'avant-toit de l'immeuble situé au 528, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-071.
6. La demande site du patrimoine numéro 2022-70071 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un immeuble situé au 16, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-074.
7. Partiellement, la demande site du patrimoine numéro 2022-70047 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un immeuble situé au 518, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-078.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 220419-28 Demande de PIIA numéro 2022-70001 - 85 rue de la Perrière Sud ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 220419-28;

Il est proposé:

1. D'abroger la résolution 220419-28 Demande de PIIA numéro 2022-70001 - 85 rue de la Perrière Sud.
2. D'approuver la demande de PIIA numéro 2022-70001 pour autoriser une nouvelle construction de six logements sur un immeuble situé au 85 rue de la Perrière Sud le tout selon les conditions suivantes:
  - L'architecture du bâtiment devra être modifiée en fonction de la proposition 3A et selon le jeu des couleurs A tel que proposé dans le document intitulé « Modifications couleurs élévations V2 », transmis par François Desjardins et Ann Lalancette le 30 mars 2022.

Conditionnellement au dépôt des plans d'architecture révisés « 6PLEX BOUCHERVILLE », préparés par Architecture BL en fonction de la proposition 3A et selon le jeu des couleurs A pour approbation avant le dépôt de la demande de permis.

- Les travaux devront être entamés dans un délai de 24 mois suivant l'acceptation de la demande PIIA par le conseil, à défaut de quoi la présente résolution PIIA deviendra sans effet.
- Les propriétaires devront se conformer à la réglementation en vigueur à la date du dépôt de sa demande de permis de construction, ou lors de l'exécution des travaux si aucun permis n'est requis, incluant toute modification réglementaire qui pourrait être adoptée durant la période de validité de la présente résolution.

Il est suggéré d'ajouter des balcons au niveau du rez-de-chaussée et à l'étage des logements et de remplacer les fenêtres donnant sur ces balcons par des portes à glissière (porte-patio) et ce, afin de mieux intégrer le gabarit du nouveau bâtiment dans le secteur et permettre une animation plus intéressante de la rue.

Il est également suggéré de limiter le nombre de matériaux et de privilégier le choix d'une belle maçonnerie de qualité sur l'ensemble du bâtiment (façades avant, latérale et arrière) pour une composition architecturale plus sobre.

Le tout tel que présenté dans les documents suivants:

- Document intitulé « Rapport pour demande de PIIA », préparé par François Desjardins et Ann Lalancette et daté du 16 novembre 2021;
- Certificats de localisation du 83 et du 85, rue De La Perrière Sud;

- Plan d'implantation, minute 3479, signé et scellé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre;
- Plan d'aménagement paysager AP 1/1, émis le 4 octobre 2021 et signé et scellé par Louis Dubuc, architecte-paysagiste;
- Perspective et montage avec immeubles voisins en couleurs, préparés par Architecture BL et émis le 14 octobre 2021;
- Plans des bâtiments accessoires, émis en novembre 2021;
- Document intitulé « Modifications couleurs élévations V2 », transmis par François Desjardins et Ann Lalancette le 30 mars 2022.

Le vote est demandé sur cette proposition par Mme, la conseillère, Anne Barabé.

Appuyé par Mme, la conseillère, Isabelle Bleau.

Ont voté pour:

Mme, la conseillère, Isabelle Bleau;  
 M., le conseiller, Raouf Absi;  
 M., le conseiller, François Desmarais;  
 Mme, la conseillère, Magalie Queval;  
 Mme, la conseillère, Jacqueline Boubane;  
 Mme, la conseillère, Lise Roy;

A voté contre:

Mme, la conseillère, Anne Barabé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

220516-11 **Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 2 février 2022**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 2 février 2022.

220516-12 **Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 8 février 2022**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 8 février 2022.

220516-13 **Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 9 février 2022**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 9 février 2022.



220516-14

**Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 16 mars 2022**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 16 mars 2022.

220516-15

**Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 24 février 2022**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 24 février 2022.

220516-16

**Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 24 février 2022**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 24 février 2022.

220516-17

**Mise à jour des membres de comités de la participation citoyenne**

---

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières semaines, des membres de comités et commissions de la participation citoyenne ont démissionné et que d'autres se sont ajoutés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en faire la mise à jour en désignant officiellement les personnes suivantes à titre de membres de comités et commissions tels qu'ils apparaissent ci-dessous;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3114 préparé par la Direction générale daté du 22 avril 2022 et portant sur la mise à jour des membres de comités et commissions de la participation citoyenne;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres des comités et commissions tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

**Comité d'achat responsable**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Jacqueline Boubane, conseillère municipale
- Mme Anne Barabé, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
  
- Mme Jessica Caruso
- M. Guillaume Chrétien
- Mme Julie Fournier
- Mme Isabelle Harvey
- M. Michel Lamarre

- Mme Josée Robichaud
- Mme Sandra Ximena Tobon
- Mme Noémie Tanguay-Verreault

#### **Commission de la circulation et du transport**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Lise Roy, conseillère municipale
- Mme Magalie Queval, conseillère municipale
- Mme Marie-Pier Lamarche, greffière
- M. Guy Longpré, technicien en génie municipal
- Un représentant du SPAL
- M. Claude Poirier, directeur du génie
- Mme Marie-Josée Salvail, directrice des travaux publics
  
- M. Pierre-André Duchesneau
- M. David Murray
- M. Luc Robert

#### **Secrétariat à la participation citoyenne**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Josée Bissonnette, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
  
- M. André Coutu
- M. Frédéric Grenier
- Mme Laurence Hamel
- Mme Andrée Labrie
- M. Michel Lamarre
- M. Luc Lapierre-Pelletier
- M. Marc Sauvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-18

#### **Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 9 mars 2022**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 9 mars 2022.

220516-19

#### **Commission de la circulation et du transport rencontre du 10 mars 2022 - recommandations**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport - rencontre du 10 mars 2022;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 220310-04 visant à implanter un dos d'âne allongé dont les pentes sont moins prononcées sur la rue du Boisé

entre les rues Jean-Deslauriers et des Bois-Francis à la place du dos d'âne actuel.

2. La recommandation 220310-05 visant à procéder à l'installation de blocs temporaires (tels que ceux de la rue Samuel-De Champlain) sur la rue du Perche près de l'intersection de la rue de Normandie.
3. La recommandation 220310-06 visant à maintenir le statu quo quant à la sécurité au coin De Montarville près de la rue Eiffel.
4. La recommandation 220310-07 visant à procéder à l'installation de panneaux « Attention à nos enfants » sur la rue Ponce-De Leon.
5. La recommandation 220310-08 visant à interdire le stationnement de chaque côté de l'entrée du 825, rue Jean-Deslauriers pour la longueur d'un véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-20

**Dépôt Recommandation CD1-40 - Changement de nom du comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3115 préparé par la Direction générale daté du 22 avril 2022 et portant sur la recommandation CD1-40 du comité des citoyens du district électoral no 1 en regard du changement de nom du comité;

Il est proposé d'approuver la recommandation CD1-40 du comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin) en regard du changement de nom dudit comité et de donner dorénavant et officiellement le nom suggéré par les membres du comité soit « comité du Vieux-Boucherville et de ses abords (comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-21

**Dépôt du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 20 avril 2022**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3146 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 3 mai 2022.

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 20 avril 2022.

220516-22

**Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs,  
des arts, de la culture et de la vie communautaire -  
réunion du 21 avril 2022**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3141 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 26 avril 2022;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 21 avril 2022.

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

M., le maire, Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.

220516-23

**Demande de dérogation mineure no 2022-70049**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2022-70049;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2022-054;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 26 avril 2022 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2022-70049 à l'égard la propriété située au 131, rue Jean-Talon sur le lot 2 274 816 du cadastre du Québec déposée le 28 mars 2022 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre :

- que la distance entre le garage détaché et la ligne latérale gauche soit de 1,90 m;
- que la superficie du garage détaché soit de 62 m<sup>2</sup>.

Le tout selon la recommandation U2022-054 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 3928, daté du 18 mars 2022 et reçu le 24 mars 2022;
- Lettre argumentaire et photos de l'emplacement, préparée par le propriétaire, reçue le 6 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2022-70050;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2022-070;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 26 avril 2022 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2022-70050 à l'égard la propriété située au 15, rue De Varennes Nord sur le lot 1 909 853 du cadastre du Québec déposée le 5 avril 2022 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que le bâtiment principal empiète de 0,10 m dans la marge latérale, sur une distance de 0,46 m.

Le tout selon la recommandation U2022-070 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 3343, daté du 24 septembre 2021 et reçu le 18 janvier 2022;
- Lettre argumentaire, préparée par la propriétaire, reçue par courriel le 18 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Administration et finances**

---

---

**Effectifs et embauche**

---

---

**Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 2 au 30 avril 2022 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 3 mai 2022.

2. De féliciter Mme Geneviève Demers, horticultrice à la Direction des travaux publics pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter Mme Gabrielle Favreau-Bonenfant, ouvrière de la voie publique pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter M. Guillaume Fortin, concierge à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-26

**Reconduction: chef de service temporaire à la Direction  
des ressources humaines**

---

Il est proposé de maintenir, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022, le poste temporaire à semaine réduite de chef de service à la Direction des ressources humaines, ainsi que l'affectation temporaire de madame Anne-Marie Rousseau pour cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

220516-27

**Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
  - liste des chèques numéros 197817 à 197844 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 197845 à 197930 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 197931 à 198003 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 198004 à 198083 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
  - paiements électroniques S-21067 à S-21100;
  - paiements électroniques S-21101 à S-21199;
  - paiements électroniques S-21200 à S-21252;
  - paiements électroniques S-21253 à S-21328.
- 3° D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivant:
  - prélèvements directement au compte bancaire 138 à 141 pour un montant de 7 074,28 \$;
  - prélèvements directement au compte bancaire 142 à 146 pour un montant de 6 487,41 \$;

- prélèvements directement au compte bancaire 147 pour un montant de 170 685,91 \$.
- 4° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-28

**Listes des virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021  
au 10 mai 2022

Écritures 5364 à 5373

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-29

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation  
2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2022, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

220516-30

**Rapport du maire sur les faits saillants du rapport  
financier audité au 31 décembre 2021**

---

M. Jean Martel fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier audité de la Ville de Boucherville pour l'exercice financier 2021.

Les faits saillants du rapport financier audité et du rapport de l'auditeur indépendant seront diffusés aux citoyens via le site internet de la ville et seront transmis aux médias locaux.

220516-31

**Affectation d'une partie de l'excédent de  
fonctionnement non affecté du 31 décembre 2021 à des  
fins spécifiques**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3129 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 25 avril 2022;

Il est proposé:

Suite au dépôt du rapport financier audité 2021, de procéder à l'affectation des montants suivants:

- De l'excédent de fonctionnement non affecté : 1 478 411 \$;
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Fonds Vert : 1 333 411 \$;
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Fonds Patrimoine – Vieux-Boucherville : 45 000 \$;
- Au Fonds Élections : 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-32

**Création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2022-3142 daté du 3 mai 2022 préparé par la Direction du greffe;

CONSIDÉRANT la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (anciennement le projet de loi 64) sanctionné le 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que son article 8.1 qui entrera en vigueur le 22 septembre 2022 crée l'obligation de constituer un comité;

CONSIDÉRANT que ce comité aura les responsabilités imposées par la loi;

Il est proposé :

- De prendre acte de la constitution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels présidé par le directeur général et sur lequel siège les personnes suivantes:
  - la directrice du greffe;
  - le directeur des finances et approvisionnements;
  - la directrice des communications et des relations publiques;
  - le directeur des technologies de l'information;
  - la cheffe de service gestion documentaire et archives.
- 2. D'autoriser le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels à exercer les fonctions requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

220516-33

**Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage des pistes cyclables et les 2e couches de diverses rues (C-22-02-A)**

---



CONSIDÉRANT le contrat pour le resurfaçage des pistes cyclables et 2<sup>e</sup> couches;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3086 préparé par la Direction du génie daté du 9 mai 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat Resurfaçage des pistes cyclables et 2<sup>e</sup> couches à Pavage Axion inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 038 739,35 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-22-02-A et d'affecter à cet effet une somme de 165 000 \$ pris à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-34

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des pistes cyclables et des 2<sup>e</sup> couches, du terrain de soccer synthétique Elie-Saab II, de la réfection de postes de pompage et de l'entretien des viaducs sur le territoire de la Ville (C-22-15-C)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des pistes cyclables et des 2<sup>e</sup> couches, du terrain de soccer synthétique Elie-Saab 2, de la réfection de postes de pompage et de l'entretien des viaducs sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3125 préparé par la Direction du génie daté du 25 avril 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des pistes cyclables et des 2<sup>e</sup> couches, du terrain de soccer synthétique Elie-Saab 2, de la réfection de postes de pompage et de l'entretien des viaducs sur le territoire de la Ville à Solmatech inc. pour un montant total de 81 889,77 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-22-15-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-35

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la restauration extérieure de la maison dite Louis-H.-La Fontaine (P-19-BA-03-M1)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour la restauration extérieure de la maison dite Louis-H.-La Fontaine;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3037 préparé par la Direction du génie daté du 17 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la restauration extérieure de la maison dite Louis-H.-La Fontaine à Beaupré Michaud & Associés - Architectes pour un montant total de 102 868,13 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-19-BA-03-M1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-36

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des postes de pompage sanitaire Du Tremblay, Eiffel et Fréchette (P-22-AM-07-M1)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des postes de pompage sanitaire Du Tremblay, Eiffel et Fréchette;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3126 préparé par la Direction du génie daté du 9 mai 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des postes de pompage sanitaire Du Tremblay, Eiffel et Fréchette à Le Groupe-Conseil Génipur inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 102 327,75 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-22-AM-07-M1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-37

**Reconduction du contrat de services professionnels juridiques en droit du travail SI-21-23**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3137 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 28 avril 2022 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De procéder à la reconduction du contrat de services professionnels juridiques en droit du travail avec la firme Bernard & Brassard s.e.n.c.r.l., pour la période du 15 juin 2022 au 14 juin 2023 et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2023. Ce contrat est estimé pour cette deuxième année, à 36 148 \$. Le tout, selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission SI-21-23.
2. D'autoriser la directrice des ressources humaines à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-38

**Adjudication, fourniture et plantation de végétaux et enlèvement du nerprun dans un secteur du parc du Limousin (SI-22-25)**

---

CONSIDÉRANT que l'abattage de nombreux frênes était nécessaire afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT que des plantations sont nécessaires afin de reconstruire un couvert forestier plus résilient face aux changements climatiques en cours et à venir;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3131 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 2 mai 2022;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la fourniture et la plantation de végétaux et l'enlèvement du nerprun dans un secteur du parc du Limousin à Nature-Action Québec inc., pour un montant de 68 223,10 \$ non taxable, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-39

**Adjudication d'un contrat d'achat d'un fourgon utilitaire commercial à motorisation électrique de type cargo van (SP-22-23)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'achat d'un fourgon utilitaire commercial à motorisation électrique de type cargo van;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3143 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 mai 2022 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat SP-22-23 d'achat d'un fourgon utilitaire commercial à motorisation électrique de type cargo van Jacques Olivier Ford Inc. étant le seul soumissionnaire pour un montant de 97 526,39 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 105 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-40

**Adjudication du contrat pour la location long terme d'un balai de rue compact (SP-22-26)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la location long terme d'un balai de rue compact pour les travaux de balayage de rue;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3144 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 mai 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-26 pour la location long terme d'un balai de rue compact sans opérateur pour les travaux de balayage de rue, à ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 209 510,89 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Ententes, conventions et contrats**

---

220516-41

### **Contrat d'assurances responsabilité 2022-2023**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3122 préparé par la Direction du greffe daté du 9 mai 2022;

Il est proposé:

1. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour le contrat d'assurances responsabilité civile primaire, administration municipale, excédentaire et complémentaire pour la Ville de Boucherville pour la période 2022-2023.
2. De payer pour le terme 2022-2023 la prime totale de la Ville soit 388 786,98 \$ incluant les taxes et les frais de courtage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-42

### **Amendement concernant le bail de Vidéotron au 675 De Montbrun pour inclure des loyers additionnels**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3139 daté du 26 avril 2022 préparé par la Direction du greffe;

Il est proposé :

1. D'autoriser un deuxième amendement au bail intervenu le 7 mai 2010 entre la Ville de Boucherville et Vidéotron infrastructures inc. afin d'inclure des loyers additionnels pour chaque opérateur additionnel qui installe un abri dans les lieux loués.
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.
3. D'autoriser, par l'entremise d'une procuration, tout opérateur additionnel à déposer les demandes requises à la Direction de l'urbanisme pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-43

### **Entente de location des installations portuaires - Quai Yvon-Julien**

---

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente de location des installations portuaires au quai Yvon-Julien entre l'Autorité régionale de transport métropolitain, Croisières Navark inc. et la Ville de Boucherville.

2. De désigner la greffière ou l'assistante-greffière afin de signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires diverses**

---

220516-44

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 19 mai 2022**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220519-2.1 à CA-220519-2.5.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220519-4.1 à CA-220519-4.3.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220519-6.1 à CA-220519-6.5.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220519-8.1 à CA-220519-8.2.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-45

**Espace MUNI - Appui candidature - Conseil d'administration**

---

CONSIDÉRANT qu'Espace MUNI invite les membres de l'organisation à poser la candidature de la personne élue responsable des questions

familiales et aînées ou aux politiques sociales pour siéger à un poste au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les postes de représentant des municipalités de 10 000 à 49 999 d'individus pour un mandat de deux (2) ans ou d'un (1) an sont présentement en élection;

CONSIDÉRANT que l'implication au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI est une précieuse contribution au développement de l'organisme et au soutien de l'avancement de l'action sociale et municipale au Québec;

Il est proposé que la Ville de Boucherville appuie la candidature de Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale, au conseil d'administration d'Espace MUNI comme représentante des municipalités de 10 000 à 49 999 individus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-46

**Demande d'autorisation CPTAQ - la Ferme SENC -  
lotissement et aliénation du lot 2 402 335**

---

CONSIDÉRANT que l'entreprise La Ferme S.E.N.C., représentée par messieurs Louis-Charles Deschênes-Thifault et Marc-Étienne Duval, souhaite déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une superficie de 7,41 ha du lot 2 402 335 du cadastre du Québec appartenant à Pierre Van Velzen au bénéfice de La Ferme S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande se situe dans la zone A-2024 identifiée à l'annexe A du Règlement de zonage 2018-290;

CONSIDÉRANT que le lotissement requis pour permettre l'aliénation souhaitée est conforme au Règlement de lotissement no 2018-291 de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la culture et l'élevage sont des usages autorisés à la grille des spécifications applicable à la zone;

CONSIDÉRANT que certains projets présentés par les demandeurs (ex. activités éducatives, camp jour, etc.) pourraient nécessiter ultérieurement des modifications à la réglementation et des d'autorisations à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que pour ce type de demande l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) est la mieux placée pour statuer de la pertinence d'une telle aliénation;

Il est proposé que la Ville de Boucherville s'en remette à la position de l'UPA en ce qui a trait à la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par l'entreprise La Ferme S.E.N.C. afin de lotir et d'aliéner une superficie de 7,41 ha du lot 2 402 335 du cadastre du Québec appartenant à Pierre Van Velzen au bénéfice de La Ferme S.E.N.C.

Il est aussi proposé d'autoriser la directrice de l'Urbanisme ou le chef du Service de la planification urbaine à signer au nom de la ville de Boucherville tout document requis pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-47

**Dépôt du Plan de conservation et de mise en valeur du parc de la Frayère et des propriétés municipales contigües**

---

Il est proposé de déposer le Plan de conservation et de mise en valeur du parc de la Frayère et des propriétés municipales contigües daté de février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-48

**Adhésion à l'initiative Ville amie des monarques et demande de certification**

---

CONSIDÉRANT que la population de monarques a chuté de 90 % dans les deux dernières décennies et que le déclin de cette espèce met en lumière les menaces qui pèsent sur d'autres espèces de pollinisateurs;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Boucherville pour protéger la biodiversité et les mesures concrètes amorcées en ce sens;

CONSIDÉRANT qu'une campagne d'engagement des maires est déployée au Canada et constitue un geste à la fois symbolique et un engagement concret pour la protection de l'habitat du monarque et d'autres pollinisateurs;

Il est proposé :

1. De confirmer l'engagement de la Ville et du maire à préserver l'habitat du monarque et à participer concrètement à la protection et au rétablissement de cette espèce en péril (classée préoccupante).
2. D'autoriser la présentation d'une demande de certification auprès de la Fondation David Suzuki.
3. De désigner M. Daniel Drouin, directeur de la Direction de l'environnement et de la transition écologique, à titre de répondant municipal pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220516-49

**Exercice du droit de préférence d'achat des lots 2 279 661 et 2 275 125 cadastre du Québec - CN**

---

CONSIDÉRANT l'acte de vente entre la Ville de Boucherville et la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (CN) inscrit sous le numéro 17 571 411 circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que par cet acte la Ville a vendu au CN pour la somme de 1 \$ les lots 2 279 661 et 2 275 125 cadastres du Québec;

CONSIDÉRANT que cet acte de vente comporte un droit de préemption ou de préférence d'achat en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que le 4 mai 2022, M. Jean Hallé, directeur - Immeubles au CN a demandé à la Ville si cette dernière comptait exercer son droit de préemption ou de préférence à l'égard desdits lots;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé au CN de connaître les conditions énoncées à l'offre reçue d'un potentiel acquéreur, mais qu'elle n'a pas encore reçu;

CONSIDÉRANT que selon l'acte de vente, la Ville a un délai de 30 jours de l'avis pour informer le CN de son intention de se porter acquéreur de l'immeuble pour le prix de 1 \$ et autres mêmes conditions énoncées dans l'offre;

Il est proposé que la Ville de Boucherville indique au CN son intention d'exercer son droit de préemption ou de préférence comme prévu à l'acte de vente pour se porter acquéreur des lots 2 275 125 et 2 279 661 cadastres du Québec pour la somme de 1 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Affaires nouvelles**

---

#### **Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

220516-50

#### **Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marie-Pier Lamarche, greffière